

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉE LE 30 SEPTEMBRE 2022**

Le vingt-six septembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 20 septembre 2022

PRESENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames LE GUELLEC.

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET

Les Conseillers municipaux :

Mesdames CANOVAS – CHAUVIN – DAVID – HUET – LE BAIL-POUTREL – LE PALLEC – METENS – PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE.

Messieurs DUFFE – FIERDEHAICHE – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD.

PROCURATIONS :

MME BIRLOUET a donné procuration à M. DUFFE,
MME FAUCHOUX a donné procuration à M. BERTRAND,
MME HERITAGE a donné procuration à M. DESSAUGE,
M. ANDRIAMANDIMBY a donné procuration à M. LE BRAS.

ABSENTS :

M. GAUTHIER, MME ANDRIAMANDIMBY

SECRETAIRE: M. THIRION

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
22-86	M.LE MAIRE	APPROBATION DU PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2022	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2022.
VIE DES ASSEMBLEES			
22-87	M. LE MAIRE	DEMISSION DE MADAME CANDICE RICHOUX DE SES FONCTIONS D'ADJOINTE AU MAIRE	Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : - PREND ACTE de la démission de Madame Candide RICHOUX de son siège d'adjointe ;
22-88	M. LE MAIRE	FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE A SEPT	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - FIXE à sept (7) le nombre d'adjoints au Maire au sein du Conseil Municipal, - RAPPELLE que du fait du non remplacement de Madame Candide RICHOUX, les 6 ^e adjoint, 7 ^e adjointe et 8 ^e adjoint au Maire remontent d'un niveau dans le tableau du conseil municipal devenant respectivement 5 ^e adjoint, 6 ^e adjointe et 7 ^e adjoint

22-89	M. LE MAIRE	MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RETIENT les bases d'indemnisation telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération ; - IMPUTE la dépense au chapitre 065, article 6531 ; - MET EN ŒUVRE ces dispositions à compter du 1^{er} octobre 2022. 																																																						
22-90	M. LE MAIRE	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la composition des 6 commissions municipales comme suit : <table border="1" data-bbox="842 521 1528 770"> <thead> <tr> <th>COMMISSION 1</th> <th>COMMISSION 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Stéphane GAUTHIER</td> <td>Gaëlle PELLETIER</td> </tr> <tr> <td>Nicolas LE BRAS</td> <td>Pierre GUILLOUET</td> </tr> <tr> <td>Violette BIRLOUET</td> <td>Christine FAUCHOUX</td> </tr> <tr> <td>Jean-Luc BOURGOGNON</td> <td>Leïla CANOVAS</td> </tr> <tr> <td>Marie METENS</td> <td>Philippe DUFFE</td> </tr> <tr> <td>Michel BERTRAND</td> <td>Candide RICHOUX</td> </tr> <tr> <td>Renan PARTHENAY</td> <td>Renan PARTHENAY</td> </tr> <tr> <td>Véronique HUET</td> <td>Mathilde CHAUVIN</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="853 855 1524 1104"> <thead> <tr> <th>COMMISSION 3</th> <th>COMMISSION 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marcelle LE GUELLEC</td> <td>Zoë HERITAGE</td> </tr> <tr> <td>Wilfried FIERDEHAICHE</td> <td>Frédéric DESSAUGE</td> </tr> <tr> <td>Patricia ANDRIAMANDIMBY</td> <td>Violette BIRLOUET</td> </tr> <tr> <td>Déborah LE BAIL-POUTREL</td> <td>Eric NEDELEC</td> </tr> <tr> <td>Thierry TILLARD</td> <td>Morgane LE PALLEC</td> </tr> <tr> <td>Mathilde CHAUVIN</td> <td>Véronique SAUVÉE</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Delphine DAVID</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dominique THIRION</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="842 1153 1524 1388"> <thead> <tr> <th>COMMISSION 5</th> <th>COMMISSION 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Véronique HUET</td> <td>Frédéric DESSAUGE</td> </tr> <tr> <td>Nicolas LE BRAS</td> <td>Jean-Luc BOURGOGNON</td> </tr> <tr> <td>Philippe DUFFE</td> <td>Christine FAUCHOUX</td> </tr> <tr> <td>Michel BERTRAND</td> <td>Marie METENS</td> </tr> <tr> <td>Christine FAUCHOUX</td> <td>Nicolas ANDRIAMANDIMBY</td> </tr> <tr> <td>Delphine DAVID</td> <td>Véronique SAUVÉE</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mathilde CHAUVIN</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Véronique HUET</td> </tr> </tbody> </table>	COMMISSION 1	COMMISSION 2	Stéphane GAUTHIER	Gaëlle PELLETIER	Nicolas LE BRAS	Pierre GUILLOUET	Violette BIRLOUET	Christine FAUCHOUX	Jean-Luc BOURGOGNON	Leïla CANOVAS	Marie METENS	Philippe DUFFE	Michel BERTRAND	Candide RICHOUX	Renan PARTHENAY	Renan PARTHENAY	Véronique HUET	Mathilde CHAUVIN	COMMISSION 3	COMMISSION 4	Marcelle LE GUELLEC	Zoë HERITAGE	Wilfried FIERDEHAICHE	Frédéric DESSAUGE	Patricia ANDRIAMANDIMBY	Violette BIRLOUET	Déborah LE BAIL-POUTREL	Eric NEDELEC	Thierry TILLARD	Morgane LE PALLEC	Mathilde CHAUVIN	Véronique SAUVÉE		Delphine DAVID		Dominique THIRION	COMMISSION 5	COMMISSION 6	Véronique HUET	Frédéric DESSAUGE	Nicolas LE BRAS	Jean-Luc BOURGOGNON	Philippe DUFFE	Christine FAUCHOUX	Michel BERTRAND	Marie METENS	Christine FAUCHOUX	Nicolas ANDRIAMANDIMBY	Delphine DAVID	Véronique SAUVÉE		Mathilde CHAUVIN		Véronique HUET
COMMISSION 1	COMMISSION 2																																																								
Stéphane GAUTHIER	Gaëlle PELLETIER																																																								
Nicolas LE BRAS	Pierre GUILLOUET																																																								
Violette BIRLOUET	Christine FAUCHOUX																																																								
Jean-Luc BOURGOGNON	Leïla CANOVAS																																																								
Marie METENS	Philippe DUFFE																																																								
Michel BERTRAND	Candide RICHOUX																																																								
Renan PARTHENAY	Renan PARTHENAY																																																								
Véronique HUET	Mathilde CHAUVIN																																																								
COMMISSION 3	COMMISSION 4																																																								
Marcelle LE GUELLEC	Zoë HERITAGE																																																								
Wilfried FIERDEHAICHE	Frédéric DESSAUGE																																																								
Patricia ANDRIAMANDIMBY	Violette BIRLOUET																																																								
Déborah LE BAIL-POUTREL	Eric NEDELEC																																																								
Thierry TILLARD	Morgane LE PALLEC																																																								
Mathilde CHAUVIN	Véronique SAUVÉE																																																								
	Delphine DAVID																																																								
	Dominique THIRION																																																								
COMMISSION 5	COMMISSION 6																																																								
Véronique HUET	Frédéric DESSAUGE																																																								
Nicolas LE BRAS	Jean-Luc BOURGOGNON																																																								
Philippe DUFFE	Christine FAUCHOUX																																																								
Michel BERTRAND	Marie METENS																																																								
Christine FAUCHOUX	Nicolas ANDRIAMANDIMBY																																																								
Delphine DAVID	Véronique SAUVÉE																																																								
	Mathilde CHAUVIN																																																								
	Véronique HUET																																																								
22-91	M. LE MAIRE	DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DU CONSEIL DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉSIGNE Christine FAUCHOUX déléguée de la commune au sein des organismes suivants : le comité de gestion des effectifs scolaires les conseils d'école les OGEC école Notre Dame et collège Saint-Louis-Marie - DÉSIGNE Michel BERTRAND délégué à l'ARIC. 																																																						
22-92	M. LE MAIRE	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la nouvelle rédaction suivante des articles 26 et 27 du règlement intérieur du conseil municipal. <p>Article 26. Procès-verbaux Le procès-verbal d'une séance est établi à partir de la transcription des débats sous forme synthétique. Le procès-verbal est transmis à chaque conseiller municipal et soumis à l'appréciation du Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure. Lorsqu'il s'élève une réclamation contre la rédaction dudit procès-verbal, le Conseil décide, à la majorité, s'il y a lieu d'opérer une rectification. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.</p> <p>Le procès-verbal est signé par le Président et le ou la secrétaire de séance. La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la</p>																																																						

			<p>séance, après l'ensemble des délibérations.</p> <p>Les procès-verbaux font l'objet des mesures de publicité légale.</p> <p>Article 27. Liste des délibérations</p> <p>Sous huit jours suivant la tenue du Conseil, la liste des délibérations est affichée à la mairie et accessible sur le site Internet de la Ville.</p> <p>Après approbation du procès-verbal par la Conseil Municipal et contrôle de légalité par la Préfecture, le procès-verbal est disponible à la mairie et accessible sur le site de la Ville.</p>
URBANISME ET CADRE DE VIE			
22-93	M. BOURGOGNON	<p>IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS - BOUYGUES TELECOM/SFR - LA COTELAIS - CONTRAT DE BAIL</p>	<p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer le contrat de bail pour l'implantation d'une antenne-relais BOUYGUES TELECOM/SFR sur le site de La Cotelais et tout autre document afférent.
TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITES, GESTION DES RISQUES			
22-94	M. NEDELEC	<p>SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DELEGATION DE SERVICE PUBLICS- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2021</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE du rapport relatif à la délégation de service public de l'assainissement pour l'exercice 2021
22-95	M. NEDELEC	<p>OFFICE NATIONALE DES FORETS - PROPOSITION DE COUPES POUR L'EXERCICES 2023</p>	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus ; - DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus ; - PRECISE, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées ; - DONNE pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
FINANCE, ADMINISTRATION GENERAL, RESSOURCES HUMAINES			
22-96	M. BERTRAND	<p>CONVENTION D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE TEMPORAIRE SUR LE COMPTAGE DE LA PISTE D'ATHLETISME AVEC MONTFORT COMMUNAUTE</p>	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention 2022 d'autorisation de raccordement électrique temporaire sur le comptage de la piste d'athlétisme, dans le cadre de l'installation des forains de la Saint Nicolas, entre la ville de Montfort-sur-Meu et Montfort Communauté, ainsi que tous les documents y afférent. - AUTORISE le Maire à signer les conventions et/ou avenants à venir, relatifs à la refacturation temporaire par Montfort Communauté de la consommation électrique du compteur de la piste d'athlétisme, en lien avec l'organisation de manifestations communales.
22-97	M. DUFFE	<p>MOUVEMENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS</p>	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la suppression et la création de poste ainsi présentée :

			POSTE																														
			DATE	CREATION	DATE																												
			01/10/2022	1 Adjoint technique à TC	01/10/20																												
			01/10/2022	1 Brigadier-Chef Principal à TC	01/10/20																												
				1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl à TC	01/10/20																												
			<ul style="list-style-type: none"> - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence - PREVOIT les crédits nécessaires au budget 																														
22-98	M. BERTRAND	DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET ASSAINISSEMENT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la Décision Modificative N°01 du Budget Assainissement Collectif afin d'abonder le chapitre 65 et ainsi permettre le versement de la participation communale pour l'étude portée par Montfort Communauté. 																														
22-99	M. DUFFE	CREATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous : <table border="1"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center">DU 01/10 AU 31/12/2022</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent technique polyvalent</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center">DU 01/10 AU 31/08/2023</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>35/35</td> <td>Agent de Surveillance de la Voie Publique</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center">DU 10/10 AU 04/11/2022</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL</td> <td>35/35</td> <td>Archiviste</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer les contrats afférents - PREVOIT les crédits nécessaires au budget 			NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE	DU 01/10 AU 31/12/2022				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent technique polyvalent	DU 01/10 AU 31/08/2023				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent de Surveillance de la Voie Publique	DU 10/10 AU 04/11/2022				1	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL	35/35	Archiviste
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE																														
DU 01/10 AU 31/12/2022																																	
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent technique polyvalent																														
DU 01/10 AU 31/08/2023																																	
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent de Surveillance de la Voie Publique																														
DU 10/10 AU 04/11/2022																																	
1	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL	35/35	Archiviste																														
COMMUNICATION – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE																																	
22-100	M. DESSAUGE	MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF 2023	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE la mise en place du budget participatif montfortais dans les conditions du règlement tel qu'annexé ; - MET EN PLACE pour l'année 2023 une enveloppe budgétaire de 25 000€ TTC dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 ; - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement du budget participatif de la commune, ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération. 																														
CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, SPORT, PATRIMOINE																																	
22-101	Mme LE GUELLEC	DEMANDE DE SUBVENTION REGION BRETAGNE – PROJET «PATRIMOINE COMPOSITE: ART ET CREATIVITE A LA TOUR DU PAPEGAUT »	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le principe de résidence d'artiste telle que décrite ci-dessus ; - AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet, étant entendu qu'une décision du Maire dans le cadre des délégations L2122-22 du CGCT sera prise dans un second temps pour demander la subvention à la Région Bretagne. 																														

Fabrice DALINO,
Maire.

